



## LES NOUVELLES DE LA COMMUNE

### ÉDITO DU MAIRE

Après la torpeur hivernale, le printemps vigoureux permet un sursaut et notamment le vote du budget primitif qui est toujours un moment important dans la vie communale. Dans un contexte difficile et exigeant, face aux diminutions des dotations gouvernementales et à la fusion des communautés de communes, nous avons fait le choix de baisser les taux d'imposition au vu de l'augmentation des taux de la communauté de communes.

Notre priorité reste l'investissement, nous essayons pour cela de dégager le plus possible d'excédent sur le fonctionnement et d'aller « à la pêche » de nombreuses subventions.

Nos services se tiennent toujours à votre disposition,

Beau printemps à tous !

### Sommaire

Présentation du budget	2
Projets réalisés	3
Projets à venir ou en cours	4
Formalités	5
Point sur la communauté de communes	5
Cantine	6
Animations estivales	6
Site internet	6
Planning des encombrants	8
État-civil	8



Vous aviez été consultés en début d'année sur un projet d'extinction partielle de l'éclairage public communal et vous avez soutenu très majoritairement cette initiative.

Le conseil municipal a bien pris acte de vos avis et a

### Actualités de la commune

#### Éclairage public

délibéré le 15 février 2018 en faveur de l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal de 23h00 à 06h30 du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai et à partir de 23h00 du 1<sup>er</sup> juin au 31 août) Ces modifications seront effectives fin du mois d'avril.



#### Tournage d'un jeu télévisé

Vers la mi-mars, malgré un ciel maussade, vous avez pu observer dans le ciel souixoïse quelques hélicoptères volant à basse altitude. Nombreux sont ceux parmi vous qui se sont interrogés sur la présence de ces aéronefs.

Non, il ne s'agissait pas de recherches de la gendarmerie nationale, mais bien du tournage du jeu télévisé « la carte aux trésors », interrompu depuis quelques années qui

était présenté par Nathalie Simon et, avant elle, Sylvain Augier. L'équipe de production du jeu télévisé a choisi de faire escale pour une de ses premières émissions en Ariège, et la commune a été le terrain de jeu des fameuses équipes rouges et bleues à la quête de la fameuse Rose des Vents.

Plus qu'un jeu, c'est avant tout « la rencontre avec les habitants et la découverte du patrimoine qui seront mis en avant » confie Cyril Féraud nouvel animateur de ce jeu télévisé. Rendez-vous le mercredi 2 mai sur France 3 à 21 heures pour la diffusion !



#### Sécurité routière à la porte de Kercabanac

Par arrêté du président du conseil départemental (n° AP 2018-0029 en date du 17 avril 2018 consultable en mairie), la réglementation de la circulation au carrefour entre la route D618 et la route D32 a été modifiée

pour des motifs de sécurité. En effet, il est désormais interdit aux automobilistes en circulation sur la D32 (en provenance de Saint-Semin), de tourner à gauche sur la D618 en direction de Lacourt. Les automobilistes ont l'obligation de passer au giratoire de

Kercabanac.





## Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018



### Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2018 a été voté le 12 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou directement en ligne sur le site internet de la commune : [www.soueix-rogalle.fr](http://www.soueix-rogalle.fr).

### La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 505 133,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion générale (fournitures, frais d'entretien...), les charges de personnel, (traitement, cotisations...), les charges financières (intérêts des emprunts) et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, par exemple).

Les salaires représentent 27% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 505 133,00 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 136 212,00 euros

Les dotations versées par l'État : 144 702,00 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 117 494,00 euros (loyers, entrées du musée des colporteurs et redevances de la cantine scolaire)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	110 081,00 €	Recettes des services	43 900,00 €
Dépenses de personnel	136 650,00 €	Impôts et taxes	136 212,00 €
Dépenses financières	37 800,00 €	Dotations et participations	144 702,00 €
Autres dépenses de gestion courante	46 740,00 €	Autres recettes de gestion courante	117 494,00 €
Dépenses exceptionnelles	2 000,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	26 890,00 €	Recettes financières	0,00 €
Autres dépenses	25 272,00 €	Autres recettes	15 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Virement à la section d'investissement	119 700,00 €	Excédent brut reporté	47 325,00 €
<b>Total général</b>	<b>505 133,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>505 133,00 €</b>

Les taux des impôts locaux pour 2018:

- Taxe d'habitation : 5,54 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6,65 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,12 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 66 283,00 €.

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 125 072,00 €.

### La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	41 228,14 €	Virement de la section de fonctionnement	119 700,00 €
Remboursement d'emprunts	106 034,00 €	FCTVA	10 500,00 €
Travaux de bâtiments	64 980,26 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie	20 462,00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	33 680,00 €
		Emprunt	1 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	70 074,40 €
<b>Total général</b>	<b>234 954,40 €</b>	<b>Total général</b>	<b>234 954,40 €</b>



### Projets réalisés



Coût total prévisionnel hors taxes	
	35 600,66 €
Subventions obtenues pour ce projet	
Rénovation de la toiture de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Rogalle	État 10 680,00 € (DETR 2015)
	7 000,00 € (Ministère de l'intérieur, « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales »)
	Conseil régional 3 600,00 € (FRI 2016)
	Conseil départemental 5 000,00 € (FDAL 2016)



Nous remercions par ailleurs les généreux donateurs qui ont participé à la souscription réalisée avec la Fondation Patrimoine pour ce projet.

Coût total prévisionnel hors taxes	
	17 051,67 €
Subvention obtenue pour ce projet	
Rénovation voirie	Conseil départemental 5 000,00 € (FDAL 2017)



## Projets à venir ou en cours



Réhabilitation de l'accueil du secrétariat de mairie de Soueix-Rogalle : rénovation thermique et mises aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	Coût total prévisionnel hors taxes	
	14 799,58 €	
	Subventions sollicitées pour ce projet	
	État	4 439,87 € (DSIL 2018)
	Conseil départemental	4 439,87 € (FDAL 2018)

Rénovation salle des fêtes communale	Coût total prévisionnel hors taxes	
	28 913,54 €	
	Subventions sollicitées pour ce projet	
	État	8 674,06 € (DETR 2017)
	Conseil départemental	6 000,00 € (FDAL 2017)

Aménagement de la cour du musée des colporteurs	Coût total prévisionnel hors taxes	
	20 851,00 €	
	Subventions sollicitées pour ce projet	
	Union Européenne	10 008,67 € (LEADER)
	État	3 336,22 € (FNADT)
	Conseil départemental	3 336,00 €

Réfection de la toiture des annexes de l'immeuble Souquet	Coût total prévisionnel hors taxes	
	59 709,02 €	
	Subvention sollicitée pour ce projet	
	État	17 912,70 € (DETR 2018)

Réfection de la toiture de l'église Saint-Michel de Soueix	Coût total prévisionnel hors taxes	
	83 271,88 €	
	Subvention sollicitée pour ce projet	
	État	24 981,56 € (DETR 2018)

### Enfouissement des lignes électriques

La commune de Soueix-Rogalle a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) pour mener une étude relative à l'enfouissement des lignes électriques. L'ampleur du chantier conduit la commune et le SDE09 à effectuer ces travaux par tranches, et le hameau de Saint-Sernin devrait être le premier à voir disparaître les disgracieux pylônes électriques au profit de réseaux souterrains. L'enfouissement des lignes s'accompagnera par le remplacement des lampadaires existants et l'ensemble de ces travaux débutera avant la fin de l'année.



## Formalités



### Pactes Civils de Solidarité



Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les tribunaux n'enregistrent plus les Pactes Civils de Solidarité (PACS). Les personnes souhaitant se pacser peuvent se présenter devant notaire ou auprès de l'officier d'état civil de la mairie où ils fixent leur résidence commune afin d'enregistrer leur convention de PACS.

### Carte d'identité

Depuis le 7 mars 2017, seules les mairies d'Ax-les-Thermes, de Castillon-en-Couserans, de Foix, de Lavelanet, du Mas-d'Azil, de Massat, de Mazères, de Mirepoix, de Pamiers, de Saint-Girons, de Saverdun et de Tarascon-sur-Ariège peuvent recevoir les demandes de carte nationale d'identité (CNI) et de passeport.

Nous recommandons aux usagers devant renouveler ou effectuer une demande de titre sécurisé (carte d'identité ou passeport) de procéder à une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>.

Le secrétariat de mairie vous accompagne sur demande dans ces démarches.



## Point sur la communauté de communes



Le regroupement des 8 communautés de communes en une seule conduit les élus communautaires à harmoniser les taux d'imposition des ménages sur tout le territoire.

Pour stabiliser l'impôt des ménages suite au vote des taux par la communauté de communes, le conseil municipal de Soueix-Rogalle a voté les taux suivants :

TAXES MÉNAGES	TAUX MÉNAGES VOTÉS EN 2017			TAUX MÉNAGES VOTÉS EN 2018			Attribution de compensation (**)
	Communauté de communes (a)	Commune (b)	Consolidé (*) (a+b)	Communauté de communes (a)	Commune (b)	Consolidé (*) (a+b)	
TAXE D'HABITATION (T.H.)	9,75%	9,63%	19,38%	13,84%	5,54%	19,38%	Montants versés en 2018 aux communes par la Communauté de Communes pour garantir leur produit fiscal
TAXE FONCIÈRE BÂTIE (T.F.B.)	13,29%	10,04%	23,33%	16,68%	6,65%	23,33%	24 190,00 €
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE (T.F.N.B.)	77,91%	62,82%	140,73%	93,63%	36,12%	140,73%	14 822,00 €
							2 133,00 €

(\*) le taux consolidé pour chacune des 3 taxes est égal à la somme des taux d'imposition votés par la communauté de communes et par la commune.

(\*\*) l'attribution de compensation versée par la communauté de communes aux communes permet de compenser leur perte de produit fiscal, liée à la baisse des taux des 3 taxes qu'elles ont consenti dans le cadre du pacte fiscal passé avec la communauté de communes pour préserver la neutralité fiscale des contribuables.



## Cantine



Depuis la rentrée de septembre 2017, la commune a changé de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire. Ils sont désormais fournis par l'association CASTA (Centre d'Accompagnement Social aux Techniques Agropastorales), dont le siège social est à Alzen.

Les repas proposés aux enfants sont élaborés majoritairement à partir de produits issus de l'agriculture locale (dite « circuit court ») et/ou biologique.

Ce changement de prestataire entraîne une augmentation du prix du repas en même temps qu'une amélioration de la qualité (4,40 € aujourd'hui contre 3,75 € précédemment), et a conduit le conseil municipal à voter une légère augmentation de la redevance demandée aux parents (3,30 € aujourd'hui contre 3,00 € précédemment). Ce changement de prestataire permet également d'accueillir l'ensemble des enfants de l'école primaire (sous condition d'inscription) tandis que nous étions limités à 12 repas/jour avec notre ancien prestataire.



## Animations estivales



juin

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

23/06 : Feu de la St-Jean

juillet

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

11/07 : animation médiathèque sur le marché  
15/07 : Vide-greniers

août

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

12/08 : Vide-greniers  
15/08 : Marché nocturne  
19/08 : 3<sup>ème</sup> Salon du livre  
31/08 : 1<sup>er</sup> jour fête communale

septembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

01/09 au 02/09 : Fête communale

### Le petit marché des producteurs de Soueix

Retrouvez tous nos producteurs et artisans locaux sous la halle Justin Clanet les mercredis de 16h00 à 19h00 à l'occasion du désormais traditionnel marché hebdomadaire de Soueix, avec en prime le marché nocturne estival qui se tiendra le 15 août.



## Site internet de la commune



Le site internet de la commune de Soueix-Rogalle ([www.soueix-rogalle.fr](http://www.soueix-rogalle.fr)) est accessible depuis désormais un peu plus d'un an. Il semble rencontrer un vif succès puisqu'il enregistre une fréquentation de quelques 200 internautes différents par mois, en moyenne.

Nous vous rappelons, et particulièrement aux résidents secondaires, que le site vous informe régulièrement sur la vie municipale. Vous y trouverez donc les comptes-rendus des conseils municipaux ainsi que tous les arrêtés du Maire, des outils pour vos démarches administratives, sans oublier les diverses actualités qui rythment la vie de la commune.



# MUSÉE DES COLPORTEURS SOUEIX-ROGALLE



Du 01 au 15 juillet  
Ginette SALA



Du 16 au 29 juillet  
Fabien JANVIER



Du 30 juillet au 15 août  
André Graciès



Du 16 août au 16 septembre  
Joseph Rieu



En dédicace  
tous  
les mardis

**SAISON ESTIVALE 2018**  
**TOUS LES JOURS**  
**DE 15H À 19H**

## Informations pratiques

Place de la Mairie  
09140 SOUEIX-ROGALLE

Téléphone: 05 61 66 85 85  
Courriel: mairie.soueix@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture de la Mairie:

Du mardi au vendredi  
8h00 à 12h00  
14h00 à 17h00

### Horaires d'ouverture de l'agence postale communale:

Mardi, jeudi et vendredi  
9h00 à 11h00

Retrouvez toutes les informations sur le site web:  
[www.soueix-rogalle.fr](http://www.soueix-rogalle.fr)



### Horaires de la déchetterie d'Oust:

Du lundi au samedi  
9h à 12h  
13h30 à 17h30  
0680556266

Gratuite pour les particuliers



## Programme 2018 de collecte des objets encombrants



Uniquement sur inscription auprès du SICTOM ou en mairie, au moins 10 jours avant la collecte.

Mai	Juin	Septembre	Novembre
14	25	17	12
15	26	18	13

Nous vous rappelons que ce service de collecte des objets encombrants en porte-à-porte, initialement réservé aux personnes âgées, handicapées ou aux personnes ne disposant pas de véhicule adapté, a été étendu à tous les ménages à condition qu'il s'agisse bien de véritables encombrants communément appelés « monstres » et que le volume déposé soit « raisonnable », de l'ordre de 2m<sup>3</sup>. Ce service vient en complément des déchetteries et non en remplacement de celles-ci.

### Enlèvement des véhicules hors d'usage (V.H.U.)

Juillet	Novembre
23	26
24	27
25	28
26	29
27	30

Le propriétaire doit fournir impérativement au SITCOM les documents suivants, sous peine de voir son dossier rejeté:

- l'original de la carte grise avec mention destruction le (date) + signature
- Certificat de cession
- Déclaration d'achat
- Certificat de non gage
- Photocopie carte d'identité du propriétaire

SITCOM du Couserans : 05.61.66.69.66



## État Civil 2017



### Décès

Paulette ESCASSUT le 10 janvier • Yolande DURAND épouse CARBONNEAU le 23 janvier • Robert PUJOL le 28 janvier • Alain PUJOL le 09 février • Laurence PAILLAS épouse FORGUES le 18 mars • Clément DURAN le 31 mars • Pierre LIMOUSIN le 16 avril • Adrienne DOUGNAC veuve DOUGNAC le 07 juin • Simonne BENAZET veuve RIEU le 03 août • Jean FAUP le 03 novembre • Monique ESTAQUE épouse SCHURDEVIN le 16 novembre • Francine RIEU le 20 novembre • Fabienne CLANET le 31 décembre

### Naissance

Rose LAPLACE LE GUILLOU le 27 décembre

### Mariage

Frédéric MARTINEZ et Christelle LACROIX le 12 août